



## Naturalisation pour mes enfants

-----  
Par Biudax

Bonjour,

Je suis devenu français par naturalisation en juin 2022.

Que dois-je faire pour la naturalisation de mon conjoint (nous sommes Pacse' depuis 2014) et de nos enfants scolarise' en France depuis 2013 ?

Nous vivons tous ensemble en France depuis 2013.

Est qu'il y une demarche plus vite'?

Merci pour votre retourn.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Votre naturalisation ne donne pas de droit particulier à votre partenaire.

Pour les enfants, cela dépend de leur âge. S'ils sont nés en France, ils seront français et il leur suffira de demander un certificat de nationalité.

S'ils ne sont pas nés en France, ils pourront déclarer leur nationalité française au titre de leur résidence en France.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour,

pour quelle raison votre femme (votre mari) n'a pas demandé la naturalisation en même temps que vous ? Là, il (elle) n'a qu'à faire la demande.

Pour les enfants pareil si vous voulez qu'ils soient français sous peu (le délai nécessaire d'avoir la naturalisation).

Cdlt

-----  
Par Biudax

Bonjour,

Je pensais qu'une fois qu'ils auraient obtenu la citoyenneté pour moi, je pourrais leur donner directement le droit de citoyenneté.

Nous sommes pacés depuis 2014 à Paris et nous vivons dans la même maison ; nos enfants sont scolarisés en France depuis 2013;

De plus, tous les documents relatifs à ma famille (acte de naissance, adresse, etc.) sont déjà dans mon dossier.